

Procès-Verbal n° 06/2024

Séance du Conseil Municipal du 03 juillet 2024

Le 03 juillet 2024,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 16 août 2024, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

Etaient présents ou représentés : Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Marie-Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Alain BRUCHEZ, Jean-Paul COUTY, Jean-Michel JACQUES, Aurélia PHILIP, Arnaud TESSIER,
Absent(es) excuse (es) : Laurence LEUILLIER, Pascale VULIN.

Secrétaire de séance : Arnaud Tessier

Le procès-verbal du conseil municipal du 05 juin est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

⇒ Délibérations

- Approbation du règlement intérieur et des tarifs - service cantine garderie Le Sappey / Vovray
- Créations de postes et mise à jour du tableau des effectifs
- Signature d'un bail de location à usage professionnel entre la commune et l'entreprise LBPP3

⇒ Questions diverses

DELIBERATIONS

Créations de postes et mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte la création de :

- 2 postes d'adjoint d'animation territorial à 26h hebdomadaires durant les semaines scolaires+ 1heure de réunion par mois + 10 heures de formation durant l'année scolaire soit 90heures par mois annualisées.
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial à 11h hebdomadaires durant les semaines scolaires+ 1heure de réunion par mois + 10 heures de formation durant l'année scolaire soit 41.16 heures par mois annualisées.
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial (responsable garderie/cantine) à 31h hebdomadaires durant les semaines scolaires+ 1h15 les vendredis avant les vacances scolaires + 11heures sur la période des vacances + 10 heures de formation durant l'année scolaire soit 112.87 heures par mois annualisées.

Convention relative à l'approvisionnement en sel de déneigement entre la commune et le département.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de passer une convention pour l'approvisionnement en sel de déneigement avec le Département.

La convention est établie pour une durée de 1 an et reconductible par tacite reconduction.

Le prix du sel sera facturé à la tonne sur la base des prix indexés au marché départemental en vigueur.

La facture sera établie à la fin de la saison hivernale et le paiement sera envoyé à Monsieur le Payer Départemental.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte la convention d'approvisionnement en sel avec le Département.

Signature d'un bail de location à usage professionnel entre la commune et l'entreprise LBPP3

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise MES PREMIERS PAS met fin au bail de location des locaux de la micro-crèche avec la Commune au 31 août 2024.

Il convient donc de signer un nouveau bail avec l'entreprise LBPP3, située au 118 route de d'Annecy 74 210 FRANGY, repreneur de la micro-crèche.

Il propose de ne rien modifier au bail initial.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le bail avec l'entreprise LBPP3.

DIVERS

*Formation 1^{er} secours

Il est proposé d'organiser une formation 1^{er} secours pour les habitants de la Commune. La formation coûte 60 €/ personne : la Commune prend en charge 20 € et la commission « événementiel » également. 20€ restera à la charge de la personne.

La formation sera réalisée en novembre (2 soirs et 1 samedi entier)

Le conseil municipal donne un avis favorable.

Clôture de la séance à 21h15.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 04/09/2024.

Le Maire

Pierre GAL



Le secrétaire de séance

Arnaud TESSIER

